



Luxembourg, le 25 octobre 2006

Commission Européenne  
DG SANCO D1

**Objet:** Liste des points d'entrée des voyageurs accompagnés de leur animal de compagnie concernant le Règlement (CE) 998/2003.

**Notification:**

Le Luxembourg a un seul point d'entrée pour les voyageurs provenant des pays tiers :

Aérogare – Aéroport Findel - Luxembourg (à côté du PIF 0600199)

Avec mes meilleures salutations

Le Directeur de l'Administration  
des Services Vétérinaires

Dr Arthur BESCH

point d'entrée